RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 03668
Numéro SIREN : 527 659 098
Nom ou dénomination : BRISSEAU LIONEL

Ce dépôt a été enregistré le 03/01/2017 sous le numéro de dépôt 99

Greffe du Tribunal de Commerce de Bordeaux : dépôt N°99 en date du 03/01/2017

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2065-SD
2016

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012015	et clos le	31122015	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
EURL BRISSEAU LIONEL	59 B RUE VICTOR HUGO 33185 LE HAILLAN
SIRET 5 2 7 6 5 9 0 9 8 0 0 0 2 6	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

Le présent acte a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux
le 03 JAN. 2017
sous le N° 99

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 33 1/3%: 25 646 — Bénéfice imposable à 15%: 38 120 — Déficit:

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% — Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19% — Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies — Jeunes entreprises innovantes — Zones franches urbaines — Pôle de compétivité

Entreprises nouvelles, art 44 septies — Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies — Autres dispositifs — Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers côtées — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W — dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CAGIR 12 Boulevard Antoine Gautier CS 81689 33050 BORDEAUX CEDEX *Tél:* 05 57 01 57 01	Comptes établis par l'AGO du 30 juin 2016 *Tél:*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA *Tél:*	Date: Lieu LE HAILLAN Qualité et nom du signataire: Gerant Signature BRISSEAU LIONEL

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 001777 en Euros

CAGIR

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2016

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement à été effectué. 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8
M BRISSEAU LIONEL GERANT MAJORITAIRE 58 ROUTE 33480 ST HELENE	400	2015	36 000		5 975		

H DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	28 911	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

QUADRATUS Informatique

CB

BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise EURL BRISSEAU LIONEL — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 59 B RUE VICTOR HUGO 33185 LE HAILLAN

Numéro SIRET * 52765909800026

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122015 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122014 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010	10 100	012		10 100	10 100
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	14 598	030	5 038	9 560	7 457
	Immobilisations financières * (1)	040	600	042		600	600
	Total I (5)	044	25 298	048	5 038	20 260	18 157
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	600	052		600	1 200
	Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			1 514
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	61 859	070		61 859	51 334
	Créances (2) — Autres * (3)	072	16 765	074		16 765	6 018
	Valeurs mobilières de placement	080		082			50 000
	Disponibilités	084	121 002	086		121 002	28 940
	Charges constatées d'avance *	092	10 826	094		10 826	13 523
	Total II	096	211 052	098		211 052	152 529
	Total général (I+II)	110	236 350	112	5 038	231 312	170 687

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	4 000	4 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	400	400
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	137 020	71 046
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	54 448	65 975
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	195 868	141 420
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	10 368	10 867
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 461)	172	25 076	18 399
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	35 444	29 266
	Total général (I + II + III)	180	231 312	170 687

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	6 976
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	2 983

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B 2016

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise EURL BRISSEAU LIONEL

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 31 12 2015 (1)	Exercice N-1 clos le 31 12 2014 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		
	Production vendue biens (dont export et livraisons intracommunautaires)	215	214	360 029	363 409
	Production vendue services *	217	218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		(5 000)
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226	2 000	2 000
	Autres produits		230	936	(10)
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	362 965	360 399
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	88 835	88 424
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	600	(28)
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier 11 214 - immobilier)		242	68 270	72 455
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 2 393)		244	2 605	767
	Rémunérations du personnel *		250	119 152	105 411
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	15 222	12 348
	Dotations aux amortissements *		254	2 715	6 650
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	15	23
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	297 415	286 051
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	65 551	74 348
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	916	751
	Produits exceptionnels (IV)		290	2 983	10 250
	Charges financières (V)		294	1	129
	Charges exceptionnelle (VI)		300	2 334	323
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	12 667	18 922
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	54 448	65 975

B - RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	54 448	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324	14 267	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330	176	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprise nouvelles (44. sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44. octies et octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138				342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989				
	Divers dont ZFA (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance due au report en arrière du déficit 346				350 5 125
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	63 766	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	63 766	372

QUADRATUS Informatique

Désignation de l'entreprise : EURL BRISSEAU LIONEL

31/12/2015

Détail des réintégrations diverses		
Amendes non déductibles		176
Total des réintégrations diverses	330	176

Détail des déductions diverses		
CICE 2015		3 525
CIA 2015		1 600
Total des déductions diverses	350	5 125

C13

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL BRISSEAU LIONEL

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400 10 100	402	404	406 10 100	10 100
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 4 204	442 716	444	446 4 920	4 920
	Installations générales agencements divers	450 1 657	452 509	454	456 2 166	2 166
	Matériel de transport	460 3 333	462 5 277	464 3 333	466 5 277	5 277
	Autres immobilisations corporelles	470 1 761	472 474	474	476 2 235	2 235
Immobilisations financières		480 600	482	484	486 600	600
TOTAL		490 21 655	492 6 976	494 3 333	496 25 298	25 298

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 1 973	532 1 082	534	536 3 055
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540 86	542 170	544	546 256
	Matériel de transport	550 341	552 961	554 1 175	556 127
	Autres immobilisations corporelles	560 1 098	562 502	564	566 1 600
TOTAL		570 3 498	572 2 715	574 1 175	576 5 038

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	REMORQUE TRI BENNE				
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 16 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1	3 333	1 175	2 158	2 983	825			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 3 333	580 1 175	582 2 158	584 2 983	586 825	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							591	
TOTAL					596 825	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

C13

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL BRISSEAU LIONEL

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTEURS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports) 800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	32 978
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	25 246
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	

C13

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑤

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE : DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL BRISSEAU LIONEL — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012015 et clos le : 31122015 Durée en nombre de mois 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	360 029
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	2 000
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115	98
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	362 127
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121	
Variation de stock (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	88 835
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145	600
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125	49 856
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	15
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	139 307
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	222 821
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée de référence assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	222 821
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).		
Mono-etablissement au sens de la CVAE	020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	360 029
Période de référence du 024 01/01/2015 au	160	31/12/2015
Date de cessation	186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel * :	376	3
dont apprentis	657	2
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	3

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

C13

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(6) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122015

N° SIRET 52765909800026

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL BRISSEAU LIONEL

ADRESSE (voie) 59 B RUE VICTOR HUGO

CODE POSTAL 33185 VILLE LE HAILLAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	400

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique BRISSEAU | Prénom(s) LIONEL | Nom marital | % de détention 100.00 | Nb de parts ou actions 400

Naissance : Date 010277 | N° Département 33 | Commune BORDEAUX | Pays FRANCE

Adresse : N° 58 | Voie ROUTE DE BORDEAUX | Code postal 33480 | Commune ST HELENE | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

C13

QUADRATUS Informatique

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	7
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	7
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	7
Permanence ou changement de méthodes	7
Informations générales complémentaires	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	8
Etat des provisions	8
Etat des échéances des créances et des dettes	8
Composition du capital social	8
Evaluation des matières et marchandises	8
Charges à payer	8
Charges et produits constatés d'avance	8

NA = Non Applicable NS = Non significative

C13

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 231 311.98 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 360 028.84 Euros et dégageant un bénéfice de 54 447.69 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	400			400

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode dupremier entré premier sorti.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	244
Total	244

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	10 826
Total	10 826

compte approuvé par
PAGO du 30/06/2016

C 13

BRISSEAU LIONEL
Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 59 b rue Victor Hugo
33185 LE HAILLAN
527 659 098 R.C.S. BORDEAUX

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Monsieur BRISSEAU Lionel, associé unique et Gérant de la Société BRISSEAU LIONEL, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'exercice clos le 31/12/2015 a été marqué par :

Au cours de cet exercice notre chiffre d'affaires et notre marge brute sont restés globalement stables.

Nos autres achats et charges externes sont en baisse de 4 440 euros mais la variation de notre résultat net comptable à hauteur de 11 527 euros s'explique principalement par la progression de nos postes de salaires et charges sociales consécutifs à l'emploi d'un troisième apprenti sur l'exercice et au recrutement d'un second salarié en fin d'année.

Notre bénéfice net comptable reste néanmoins très satisfaisant et s'élève à la clôture à la somme de 54 448 euros.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au cours de notre prochain exercice nous pensons confirmer l'évolution favorable de notre chiffre d'affaires et de notre bénéfice.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 360 028,84 euros contre 363 409,31 euros pour l'exercice précédent soit une variation de -0,93 %

Le total des produits d'exploitation s'élève à 362 965,23 euros contre 360 398,94 euros pour l'exercice précédent soit une variation de 0,71 %

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 297 414,63 euros contre 286 051,26 euros pour l'exercice précédent soit une variation de 3,97 %

Le résultat d'exploitation ressort à 65 550,60 euros contre 74 347,68 euros pour l'exercice précédent soit une variation de -11,83 %

Compte tenu d'un résultat financier de 915,09 euros (621,63 euros au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 66 465,69 euros contre 74 969,31 euros pour l'exercice précédent soit une variation de -11,34 %

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de 649 euros contre 9 927,46 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -93,46 %, de l'impôt sur les bénéfices de 12 667 euros contre 18 922 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -33,06 %, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 54 447,69 euros contre un bénéfice de 65 974,77 euros au titre du précédent exercice soit une variation de -17,47 %.

Au 31 décembre 2015, le total du bilan de la Société s'élevait à 231 311,98 euros (contre 170 686,50 euros pour l'exercice précédent) soit une variation de 35,52 %.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 54 447,69 euros de la manière suivante :

Origine	
Résultat de l'exercice	54 447,69 euros
Dotations aux réserves :	
Aux autres réserves, soit	19 378,69 euros
Dividendes :	
A titre de dividende brut	35 069.00 euros
Totaux	**54 447,69 euros**

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende brut unitaire est de 87,67 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1er juillet 2016.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des précédents exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions des articles L. 223-19 du Code de commerce, il est relaté les conventions qui doivent être reportées sur le registre des décisions de l'associé unique.

CONVENTIONS ANTERIEURES POURSUIVIES

1) Monsieur Lionel BRISSEAU est titulaire d'un compte courant d'associé, non rémunéré et dont le montant s'élève à la clôture de l'exercice à la somme de 461.34 Euros.

2) Monsieur Lionel BRISSEAU à perçu au titre de l'exercice écoulé en rémunération de sa fonction de Gérant la somme de 36 000.00 Euros.

3) La société Lionel BRISSEAU dont Monsieur Lionel BRISSEAU est gérant associé, a pris en charges au cours de l'exercice, et au titre de ses cotisations sociales obligatoires et facultatives de travailleur indépendant (URSSAF, AVA, MALADIE, CSG et Cotisations Madelin) la somme de 23 520.67 Euros.

Fait à LE HAILLAN,

Le 16 juin 2016

La Gérance

C13

BRISSEAU LIONEL
Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 59 b rue Victor Hugo
33185 LE HAILLAN
527 659 098 R.C.S. BORDEAUX

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2016

L'an deux mille seize, et le trente juin, au siège social.

Monsieur BRISSEAU Lionel,

demeurant 59 B rue Victor Hugo 33185 LE HAILLAN

Propriétaire de la totalité des 400 parts de 10 euros composant le capital social de la Société BRISSEAU LIONEL,

Associé unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seul Gérant de la Société, Monsieur BRISSEAU Lionel, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Mention des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 54 447,69 euros, et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIÈME DECISION

Affectation de résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 54 447,69 euros, de la manière suivante :

Origine

Résultat de l'exercice	54 447,69 euros

C13

Dotations aux réserves :	
Aux autres réserves, soit	19 378,69 euros
Dividendes :	
A titre de dividende brut	35 069.00 euros
Totaux	**54 447,69 euros**

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende brut unitaire est de 87,67 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1er juillet 2016.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

L'associé unique rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues dans la société telle qu'elles doivent être reportées dans le registre des délibérations.

1) Monsieur Lionel BRISSEAU est titulaire d'un compte courant d'associé, non rémunéré et dont le montant s'élève à la clôture de l'exercice à la somme de 461.34 Euros.

2) Monsieur Lionel BRISSEAU à perçu au titre de l'exercice écoulé en rémunération de sa fonction de Gérant la somme de 36 000.00 Euros.

3) La société Lionel BRISSEAU dont Monsieur Lionel BRISSEAU est gérant associé, a pris en charges au cours de l'exercice, et au titre de ses cotisations sociales obligatoires et facultatives de travailleur indépendant (URSSAF, AVA, MALADIE, CSG et Cotisations Madelin) la somme de 23 520.67 Euros.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.



BRISSEAU LIONEL
Société à responsabilité limitée
au capital de 4 000 euros
Siège social : 59 b rue Victor Hugo
33185 LE HAILLAN
527 659 098 R.C.S. BORDEAUX

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2016

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

DEUXIEME DECISION

Affectation de résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 54 447,69 euros, de la manière suivante :

Origine	
Résultat de l'exercice	54 447,69 euros
Dotations aux réserves :	
Aux autres réserves, soit	19 378,69 euros
Dividendes :	
A titre de dividende brut	35 069.00 euros
Totaux	**54 447,69 euros**

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende brut unitaire est de 87,67 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1er juillet 2016.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

L'associé unique rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Pour copie certifiée conforme — La Gérance

